

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 12 mai de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/05/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ANDASMAS Anissa, pouvoirs à THOMAS Sébastien  
STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GUET François  
GRIJOL Christian, pouvoirs à AUDURIER Philippe  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER  
JAFFRY Bernard, pouvoirs à TANGUY Christine  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POITEVIN Jocelyne.

Secrétaire de séance : GUET François

**Délibération N° DE 64-2022**

**Objet : Achat parcelle ZC 157 Pouldergat à Terra-Immo dans le cadre du lotissement « les Vergers de Kerguesten »**

**Rapporteur : Hugues TUPIN**

Dans le cadre du projet d'urbanisation de la parcelle ZC 157 implantée sur la commune de Pouldergat et située au Nord dans la continuité du lotissement de Kerguesten, un permis d'aménager (PA 029 224 21 0000 1) a été déposé auprès des services instructeurs en date du 25 mars 2021 par le cabinet R&J, celui-ci mandaté par l'investisseur Terra-Immo. Le service des eaux a émis son avis sur le projet en date du 07 mai 2021.

Dans la rédaction de son avis, le service évoque une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la partie sud du projet. De ce fait et en vue de l'exploitation future de ce réseau existant, le service des eaux a proposé au pétitionnaire le rachat d'une surface en compensation du dévoiement du réseau par le lotisseur, dans cette emprise.

Après négociation entre les parties, il a été retenu une surface de 390 m<sup>2</sup> (identifiée ci-après sous la figure 2) permettant l'accès aux ouvrages d'assainissement.

**Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25 avril 2022,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 2 mai 2022,**

**Il est proposé :**

- **D'acter l'acquisition de la parcelle ZC 157 d'une surface de 390m<sup>2</sup> pour un montant total de 11 700 € HT,**
- **D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 12 mai 2022.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

